



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 435

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité le 2024-03-25:

Règlement numéro 435 décrétant une dépense de 804 704 \$ et un emprunt de 804 704\$ pour l'achat d'un camion autopompe pour les services d'urgences

Ce règlement a pour objet de décréter une dépense de 804 704\$ et un emprunt de 804 704\$ pour l'achat d'un camion à neige et ses équipements, neufs.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 2024-05-13.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible au bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Nouvelle, ce 2024-05-23

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier